

BULLETIN DU COLLEGE INTERNATIONAL DE LA GARANTIE 2020 – 2022

Echos, **Echoes**, **Ecos**, **Echi** n° 2

Nouvelle série 2020-2022

Le Collège International de la Garantie continue de se réunir mensuellement le dimanche via zoom. Lors de chaque réunion, la traduction simultanée garantit la possibilité de suivre et de participer aux différents débats.

Les 17 membres du CIG ont pris la décision de mener en commun un travail d'élaboration sur la réception et l'évaluation des témoignages de Passe en s'appuyant éventuellement sur l'expérience des cartels de la Passe. Ce travail devrait se poursuivre tout au long de l'exercice de ce CIG. Dans ce deuxième numéro d'Echos, Echoes, Ecos, Echi, vous pourrez trouver quelques lignes sur les portes d'entrée à ces questions que nous partageons en première instance avec vous. Nous espérons que ces échos suscitent de nouvelles réflexions dans notre communauté.

Vous pourrez lire quelques informations sur le travail des cartels de la Passe et vous prendrez note de la réouverture des rencontres en présence des passeurs avec les passants.

Pour actualiser le fonctionnement du dispositif, nous avons examiné les données de chaque « fiche de passe » qui sont consignées dans le Cahier des Passes. A partir de cet examen nous avons repris la question des « incompatibilités transférentielles ».

A la suite de ces réflexions, nous avons mis à jour le Règlement Intérieur du CIG concernant le fonctionnement de la Passe que vous pouvez lire dans ce bulletin (nous avons surligné en rouge les modifications).

Enfin vous pouvez suivre le lancement du réseau des cartels internationaux et bilingues de l'Ecole suite à la proposition du CAOÉ en 2021.

29 juillet 2021

Sommaire

- Le travail épistémique du CIG
- Les Passes
- Sur les incompatibilités transférentielles
- Le Règlement intérieur du CIG actualisé en juin 2021
- CAOÉ : les cartels d'école intercontinentaux et bilingues

- **LE TRAVAIL EPISTEMIQUE DU CIG**

Durant les premiers mois de son mandat, le CIG a débattu sur ce qui oriente ses décisions quant aux passes entendues et aux nominations.

Nous avons dans ce premier temps privilégié le questionnement sur « les repères de structure ». Peu à peu, nous avons fait la part entre ce qui relève des repères de structure et ce qui relève de l'inattendu, et qui quand c'est possible aboutit à la nomination. Il serait tendancieux de considérer que lesdits repères ne devraient pas être présents pour accueillir les Passes ; au contraire, la tension entre qui se crée entre les repères de structure et ce qui apparaît comme inédit les rend indissociables. C'est la raison pour laquelle lesdits repères de structure doivent être différenciés de « ce qui est attendu » par le cartel de la Passe. Il ne s'agit pas d'une attente. Sans ces repères de structure nécessaires, il n'y aurait guère de place pour la surprise. L'une des questions dont nous avons débattu portait sur comment faire pour que ces repères de structure ne virent pas à la doxa, car il n'est pas si facile d'échapper à la pente à l'opinion.

Les repères de structure orientent la fonction des cartels de la Passe, étant entendu que la structure est ici le parcours d'une analyse. Dans nos débats nous avons poursuivi le recensement des termes que Lacan nous a transmis sur cette question : la demande, la transformation du symptôme, la manifestation du sujet supposé savoir à l'entrée et la faille du supposé savoir au temps de la fin, la chute des identifications, le moment de l'acte dans le passage de l'analysant au psychanalyste. Ce sont là quelques-uns des repères avec lesquels nous travaillons dans la clinique, tous extraits de l'enseignement de Lacan et qui contribuent à sa proposition du dispositif de la Passe dans l'Ecole. Reste à établir quelles en sont les manifestations cliniques. Question propice à être travaillé dans les cartels de la Passe.

Ainsi, en premier lieu débattre de ces repères de structure est le travail que nous nous proposons dans la première moitié de nos réunions et qui se prolongera vraisemblablement tout au long de notre mandat.

- **LES PASSES**

Nous avons envoyé le 13 juin un message à tous les membres de l'IF pour les informer qu'actuellement en Europe les déplacements et les rencontres en présence entre passant et passeurs sont de nouveau possibles. Ainsi nous avons la possibilité de fonctionner par visioconférence et/ou en présence. Nous espérons que très prochainement cela sera de nouveau possible dans les Amériques.

Durant le premier trimestre 2021 le CIG a reçu 6 demandes de Passe : 1 du dispositif d'Ecole France, ayant donné lieu à la nomination Analyste de l'Ecole d'Anastasia Tzavidopoulou (annoncée dans Echos n°1) dont les participants à la Deuxième Convention Européenne ont pu entendre le témoignage ; quatre demandes du dispositif CLGAL, toutes en provenance du Brésil et une demande en provenance d'Italie. Une demande en provenance du Brésil a été écoutée et le cartel qui a fonctionné a communiqué sa décision au passant.

Les quatre autres cartels sont en cours.

- **SUR LES INCOMPATIBILITES TRANSFERENTIELLES**

Prendre soin de la Garantie ?

Effets d'école, effets de colle, *decolar*, d'écolage

Avec les collègues de ce CIG, nous avons souhaité consacrer le plus de temps possible au travail d'élaboration. Dans ce numéro d'Echos nous incluons le nouveau règlement intérieur du CIG qui intègre certaines précisions dont nous avons discuté et qui concerne le tirage au sort des Passeurs. Nous savons que le rôle du Passeur est une pierre angulaire dans le dispositif de la Passe et qu'il n'y a aucune garantie pour que ceux qui sont tirés au sort soient en mesure de remplir effectivement leur fonction. Nous sommes confrontés à un point très important et très délicat. C'est la tâche des AME de désigner les Passeurs qui sont dans le temps de la fin de leur analyse, dans une certaine imminence de la Passe, c'est-à-dire proche de saisir ou d'avoir déjà constaté la faille du sujet supposé savoir, mais cela n'est pas simple de situer cela et la supposition de savoir est propice à faire obstacle.

Nous avons également discuté de ce que nous considérons comme « incompatibilités », en posant dans un premier temps ce qui serait de l'ordre d'incompatibilités transférentielles. Et que serait une incompatibilité transférentielle ? Si nous prenons une définition en extension, il y en a certaines sur lesquelles la plupart d'entre nous sera sûrement d'accord, comme par exemple le fait que passant et passeur ne peuvent pas avoir le même analyste. Nous avons également considéré comme incompatible le fait que les deux Passeurs aient été désigné par le même analyste ou que le Passeur soit en contrôle avec l'analyste du passant. Enfin nous considérons comme incompatible que le Passeur travaille en cartel avec le Passant ou avec l'analyste ou le contrôleur du Passant.

A première vue, cela peut paraître trop restrictif et/ou trop bureaucratique. Il ne s'agit pas de bureaucratiser le dispositif mais d'y apporter le plus grand soin afin de générer les meilleures conditions possibles de fonctionnement et de se détacher le mieux possible des personnes qui peuvent favoriser les effets de colle et promouvoir en revanche les effets d'école et de décollage.

Cette École a été fondée sur un principe plurilingue et cette étrange Babel s'est montrée en mesure de soutenir la Passe. C'est ce qui la distingue des autres Écoles qui se disent lacaniennes. S'appuyer sur le plurilinguisme marque déjà une indication sur l'accueil de l'étranger dans le fonctionnement. Nous avons remarqué que maintenir cette base fondamentale n'est pas aisé, la tendance majoritaire serait plutôt de préférer les échanges locaux et régionaux, se déroulant dans sa propre langue. L'ouverture à l'étranger est une opportunité offerte par cette école. C'est une invitation à s'immerger dans les découvertes que peut apporter cette polyphonie de l'extimité. Chaque langue a son génie. Dans la Passe telle qu'elle se pratique dans cette École, nous avons l'opportunité d'amener cela le plus loin possible. Cette opportunité pourrait être empêchée par la tendance à la viscosité transférentielle, et par la pente à se faire piéger dans quelques circuits transférentiels déjà établis.

Nous nous proposons donc d'œuvrer pour favoriser un fonctionnement le plus éloigné possible des effets de personne et de groupe. Cela ne nous paraît pas nécessaire de bureaucratiser le fonctionnement en édictant des clauses restrictives. Peut-être suffit-il de suivre le principe qui oriente la Passe : éclairer ce passage qui peut conduire un analysant à devenir psychanalyste, cerner au mieux l'émergence de ce désir. S'il s'agit d'obtenir cette différence absolue, pourquoi ne pas tenter d'en faire également un principe s'appliquant au choix des passeurs et des membres du cartel ?

• **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIG MODIFIÉ EN JUIN 2021**

1 - Les instances du dispositif de la Passe

1.1.CIG

1.2. Secrétariat du CIG

1.3. CAOÉ

1.4. Les cartels

1.5. Les secrétariats locaux de la Passe

2 - Fonctionnement du dispositif de la Passe

2.1. La liste des passeurs

2.2. Les étapes du fonctionnement

2.3. La transmission des réponses des cartels

2.4. Les passeurs

2.5. La Commission internationale d'agrément des AME

3 - Annexe : l'admission des membres de l'École

1 - LES INSTANCES DU DISPOSITIF DE LA PASSE 2020/2022

1.1. CIG

8 membres pour le dispositif de la France et rattachés : Sidi Askofaré, Nicolas Bendrihen, Cathy Barnier, Christophe Charles, Marie-José Latour, Sophie Rolland Manas, Colette Soler, Bernard Toboul

4 membres pour le dispositif de l'Espagne : Ana Alonso, Mikel Plazaola, Manel Rebollo, Trinidad Sánchez Biezma

5 membres pour le dispositif de l'Amérique : Julieta De Battista (ALS), Sandra Berta (Brasil), María de los A. Gómez (ALN), Fernando Martínez (ALS), Beatriz Oliveira (Brasil)

1.2. SECRETARIAT DU CIG

Colette Soler (pour l'Europe) et Sandra Berta (pour l'Amérique).

1.3. COLLEGE D'ANIMATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE (CAOE)

Julieta De Battista (ALS), Sandra Berta (Brésil). María de los A. Gómez (ALN), Maria-Teresa Maiocchi (Italie-FPL), Mikel Plazaola (Espagne), Colette Soler (Europe)

1.4. LE TRAVAIL DU CIG

1. **Les cartels de la Passe.** Ils statuent sur les passes et sont composés au sein du CIG au cas par cas, selon les passes terminées à étudier, et en fonction des compatibilités linguistiques et des incompatibilités analytiques.

2. **Les 17 membres du CIG** se réunissent périodiquement comme ils le font déjà au sujet des Passes après que les cartels de la Passe se sont prononcés, pour élaborer sur des problèmes cruciaux de la psychanalyse en intension, surtout ceux qui se présentent dans les Passes entendues. Cette nouvelle disposition vise à une meilleure mise en commun. Ils veilleront à rendre compte de leurs débats et à évaluer cette nouvelle formule de travail à la fin de leur mandat.

1.5. LES DISPOSITIFS LOCAUX D'ÉCOLE

FRANCE

Commission de l'accueil et de la garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME) : Anne Marie Combres, Marie Noëlle Jacob Duvernet, Didier Grais (Secrétaire), François Lespinasse, Colette Sepel

ESPAGNE

Commission d'admission et de garantie – CAG – DEL-F9 (FFCLE) : Dolors Camos (dossiers de la garantie), Camila Vidal (secrétariat de la passe), Rithée Cevasco (demandes d'entrée comme membre d'école)

AMÉRIQUE LATINE

Commission locale de la garantie pour l'Amérique CLGAL (ALN-ALS-Brasil) – (secrétariat de la passe) Maria Vitória Bittencourt (Brésil), Dominique Fingermann (Brésil), Leonardo Leibson (ALS), Beatriz Helena Maya (ALN)

2- FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LA PASSE

2.1. LA LISTE DES PASSEURS

Elle est établie dans chaque dispositif par les secrétariats locaux de la passe (voir plus bas § 2.2.), sur proposition des AME du dispositif ou d'un autre, si le passeur y vit, parle la langue et y exerce son activité principale. Les secrétariats locaux la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de **toutes les informations mentionnées sur les fiches des Passeurs que le secrétariat a envoyé au début de son mandat.**

2.2 LES ETAPES DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Les demandes de passe sont reçues localement par les secrétariats de la Passe qui établissent en outre la liste des passeurs. Cette liste est révisée et mise à jour régulièrement par ces mêmes secrétariats. Le candidat est reçu par un membre du secrétariat de la passe local, lequel en réfère à son secrétariat qui entérine ou décline la demande. **Dans ce dernier cas et si c'est nécessaire un deuxième entretien peut être proposé.** Le secrétaire transmet la réponse de son secrétariat au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs. Il prévient aussi le passant que lorsque son témoignage est terminé, il doit en informer le ou la secrétaire. Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et tirer un autre nom.

Les secrétaires du secrétariat de la Passe transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure : - la liste des demandes de passe ; - la liste des passes effectivement engagées après entretien(s) des candidats avec un **ou plus** membre(s) du secrétariat, avec le nom des deux passeurs, **et la fiche du Passant reçue du secrétaire, complétée avec toutes les informations nécessaires pour la composition du cartel de la Passe.**

Le secrétariat du CIG décide avec les membres du CIG de la composition des cartels pour les diverses Passes en tenant compte des langues et des incompatibilités. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du Passant, **de l'analyste du Passeur**, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois des personnes trop proches, **par exemple en raison de la participation à un même cartel.**

2.3. TRANSMISSION DES RÉPONSES DES CARTELS DE LA PASSE

Le cartel rédige sa réponse à l'adresse du Passant sans avoir à la justifier et sous la forme la plus simple. Selon le cas : « Le cartel vous a nommé(e) AE » ou « Le cartel ne vous a pas nommé(e) AE. » Il transmet à cette occasion la liste des membres du cartel qui avait été composé pour cette Passe. Sur cette base, chaque cartel aura évidemment à évaluer en fonction des cas particuliers, s'il veut ajouter quelque chose. La réponse est transmise sans délai.

Un membre du cartel, choisi par le cartel, transmet oralement la réponse au passant, en présence quand c'est possible, ou par téléphone quand les distances ne le permettent pas. Le passant peut à sa demande, s'il le souhaite, rencontrer ensuite un autre membre du cartel.

La réponse de nomination ou de non-nomination est communiquée pour archivage, avec la composition du cartel de la Passe, au secrétariat du CIG et au secrétariat de la passe du dispositif concerné.

Le secrétariat du CIG (composé des deux secrétaires du CIG) assure la tenue du Cahier de toutes ces étapes. La version papier de ce *Cahier des Passes* est transmise de CIG en CIG.

2.4. LES PASSEURS

Les AME de l'EPFCL peuvent désigner des passeurs comme le prévoit le texte des « Principes ». Ils le font, au moment qui leur paraît opportun auprès du secrétariat de la passe de leur dispositif local d'École (DEL) ou d'un autre, si le passeur y vit, parle la langue et y exerce son activité principale.

Les secrétariats de la Passe font tirer leurs Passeurs aux Passants sur une liste de Passeurs. Cette liste est établie en tenant compte des incompatibilités – liées aux possibles risques d'influences transférentielles comme Passeurs d'un même analyste, Passeur en contrôle ou en analyse avec l'analyste du Passant, Passeur en cartel avec le Passant ou avec l'analyste ou le contrôleur du Passant. Doit également impérativement être donnée la préférence aux Passeurs qui n'ont pas encore de Passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins. Les Passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le Passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.

Le mandat du Passeur est limité deux ans ou trois passes. Si deux ans après sa désignation un Passeur n'a pas été tiré au sort, l'AME qui l'a désigné en est informé et peut ou non renouveler cette désignation si cela s'avère nécessaire au fonctionnement du dispositif local en raison d'un manque de Passeurs.

Il est nécessaire que les secrétariats de la Passe s'assurent que le Passant qui tire ses Passeurs au sort est prêt à commencer son témoignage sans délai, et qu'ils veillent à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

2.5. LA COMMISSION INTERNATIONALE D'AGRÉMENT DES AME

Composition de la Commission

La deuxième année de son mandat, le CIG compose en son sein la Commission internationale d'agrément des AME. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'École en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publiée en juin/juillet de cette deuxième année.

Fonctionnement

Au début de sa prise de fonction, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent quant aux critères et au recueil des informations sur les AME possibles, notamment pour les Forums rattachés à un dispositif. Les Commissions locales pour la garantie transmettent, dans les délais établis par le CIG, les propositions d'AME qu'ils considèrent devoir être examinées par la Commission d'agrément internationale (CAI).

3 – ANNEXE : L'ADMISSION DES MEMBRES DE L'ÉCOLE

A) L'articulation entre l'admission au Forum et à l'École

La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'École, paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact, et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'École.

B) La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

Deux entretiens ou un entretien avec deux personnes de la Commission ne paraissent pas de trop. On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient. Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre École a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Cette dimension internationale doit être présentée lors du premier entretien afin que le candidat en ait pris connaissance avant le deuxième entretien. Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, etc. sont un facteur objectif de l'implication du candidat à prendre en compte. La consultation de l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation. C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

C) Condition d'admission comme membre de l'École des membres des Forums rattachés au dispositif France :

la condition générale pour admettre un membre de l'École appartenant à un dispositif rattaché est que l'on connaisse suffisamment sa formation analytique. Sur cette base la CAG fait évidemment des réponses adaptées à chaque cas. Par ailleurs, si un de ces candidats a fait la Passe et n'est pas nommé AE, le cartel qui a écouté son témoignage peut éventuellement proposer son admission comme membre de l'École.

- **CAOÉ : LES CARTELS D'ÉCOLE INTERNATIONAUX ET BILINGUES**

Déjà annoncée dans Echos 1, la proposition du CAOÉ de constituer une liste de cartels intercontinentaux et bilingues pour le travail de la psychanalyse en intension a été saluée par les membres de l'École.

Plusieurs cartels ont été déclarés et fonctionnent déjà en réunissant des collègues d'un côté et de l'autre de l'Atlantique.

Dans ses prochaines réunions le CAOÉ étudiera la meilleure façon de donner une certaine résonance au travail de ces cartels pour soutenir plus efficacement le travail des membres de l'École.

Vous pourrez lire ci-dessous le troisième message du CAOÉ aux membres de l'École. Nous y détaillons les objectifs et le mode de fonctionnement pour rendre possible leurs constitutions ainsi que leur fiche de déclaration.

1. LE TROISIEME MESSAGE DU CAOÉ envoyé sur la liste aux membres d'École le 29 avril 2021

Du CAOÉ 2020-2022
Aux membres de l'École

Cher(e)s Collègues,

Ceci est notre troisième message concernant le projet d'un réseau de cartels internationaux. Il fait suite aux questions diverses qui nous ont été adressées depuis les trois dispositifs actuels de la garantie et qui nous ont amenés à rappeler en les précisant les dispositions prévues.

Ces cartels seront intercontinentaux et bilingues. C'est leur définition. Ils réuniront donc des membres d'École de deux continents différents et parlant au moins deux langues différentes, le but étant de favoriser, comme nous l'avons dit, des liens nouveaux et multiples pour le travail sur la psychanalyse en intension non pas seulement au niveau des instances internationales et nationales où il existe déjà, mais à la base de l'École en y engageant l'ensemble des-membres d'École qui n'ont pas encore participé aux instances de direction. Ceux-ci trouveront dans ce réseau un espace où leur travail pourra trouver une résonance nouvelle, via éventuellement un bulletin, des journées, des intercartels, et autres formes à inventer etc.

De ce fait nous espérons aussi gagner plus de netteté dans la distinction entre ce qui est travail de Forum et travail d'École — distinction qui est d'origine constitutive de notre ensemble et qui

correspond d'ailleurs à deux modes d'admission divers, chacun avec ses critères propres qui n'ont cessé d'être en débat depuis les débuts de l'Ecole et qui méritent de rester sur la sellette avec le temps qui passe.

Par ailleurs, nous l'avons dit, pour que le travail soit possible, dans chaque cartel on ne parlera qu'une seule langue et ça suppose, précisons-le, que les membres du cartel aient en commun l'une quelconque des cinq langues de notre communauté, celles dans lesquelles nous vous adressons ce message. Ces cartels seront donc bilingues par leur composition ses membres parlant au moins deux langues différentes comme déjà dit, mais on n'y parlera pas nécessairement l'une de ces deux langues : selon les cas le travail pourra se faire dans l'une quelconque de nos cinq langues, aussi bien anglais, qu'espagnol, ou français, ou italien ou portugais.

Dernier point : pour le lancement de ces cartels nous avons indiqué que nous solliciterions les membres des instances de direction locales ou internationales, supposant qu'ils seraient directement concernés par l'initiative. Précisons que ce n'était cependant pas pour les inviter à faire cartel entre eux mais au contraire pour les inviter à solliciter les membres d'Ecole qu'ils ne connaissent pas encore. On sait d'ailleurs par expérience que les différences entre les membres d'un cartel, différences d'âge, de formation, de culture, sont un plus qui stimule le travail.

Enfin bien des questions vont sans doute se poser encore. Nous avons donc prévu que chaque membre du CAOÉ réunisse prochainement, par Zoom, les membres d'Ecole de sa zone pour recueillir les questions encore en suspens, les élaborer, et permettre ensuite à ce réseau de se mettre en place rapidement.

Avec nos cordiales salutations,

Le CAOÉ 2021/2022

Julieta De Battista, pour l'Amérique Latine Sud

Sandre Berta (secrétaire) pour le Brésil

Mikel Plazaola pour l'Espagne

Colette Soler (secrétaire) pour la France

María de los A. Gómez (ALN) pour l'Amérique latine Nord (Puerto Rico)

Maria Teresa Maiocchi, pour l'Italie-FPL

2 - FICHE DE DECLARATION des cartels d'École intercontinentaux et bilingues du CAOÉ

Date de la déclaration :

Nom de l'initiateur (trice) du cartel :

Adresse de courriel, son forum, les langues parlées :

Noms des membres du cartel avec pour chacun mention de son adresse de courriel, son forum, les langues parlées :

Nom du plus-un :

Thème de travail du cartel :

A adresser aux secrétaires :

Sandra Berta, bertas@uol.com.br

et Colette Soler, solc@wanadoo.fr